



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

**Arrêté portant levée d'une procédure d'alerte du public
du fait de la survenue d'un pic de pollution atmosphérique
dans le département de la Corse du Sud**

**LE PREFET DE CORSE, PREFET DE LA CORSE DU SUD,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

VU le livre II, titre II du code de l'environnement et notamment ses articles L.221-6, L.222-4 à L.222-7, L. 223-1, L. 223-2, R.221-1, R.221-4 à R.221-8, R.222-13 à R.222-36 et R.223-1 à R.223-4,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU le code de la santé publique,

VU le code de la sécurité intérieure,

VU l'arrêté préfectoral N° 2033511-009 du 1er décembre 2011 relatif à la mise en œuvre des procédures d'information et d'alerte du public en cas de pointe de pollution atmosphérique dans le département de la Corse du Sud,

CONSIDERANT la survenue le 30 novembre 2014, d'un dépassement du seuil d'alerte du public relatif aux **particules fines PM10** sur la station urbaine de Canetto, trafic de Diamant et industriel de Piatanaccia,

CONSIDERANT que cette alerte concerne l'aire du grand Ajaccio,

CONSIDERANT que les concentrations en polluant étant revenues en dessous des seuils réglementaires et les conditions météorologiques étant plus favorables à la bonne dispersion atmosphérique,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corse du Sud,

ARRETE

ARTICLE 1 : Levée de la procédure d'alerte du public.

La procédure d'alerte du public mise en œuvre par arrêté préfectoral du 30 novembre 2014 portant déclenchement d'une procédure d'alerte du public du fait de la survenue d'un pic de pollution atmosphérique dans le département de la Corse du Sud est levée à compter de ce jour.

ARTICLE 2: Exécution.

Le secrétaire général de la préfecture de la Corse du Sud, le directeur de cabinet, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur général de l'agence régionale de santé de Corse sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

L'arrêté sera notifié aux maires des communes concernées et aux organismes cités à l'article 6 de l'arrêté N°2011335-009 du 1er décembre 2011 susmentionné et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Ajaccio, le 02 décembre 2014

Le Préfet,

Pour le préfet,
Le secrétaire général,

Blaise GOURTAY